



Moyenne  
groupe 1) - 19  
2) 12,5      19,0  
3) 7          12,5  
4) 8          + 7,0  
5) 7          8,0  
6) 11,6      7,0  
7) 9          11,6  
                  9,0

Ordre des  
enseignantes et  
des enseignants  
de l'Ontario  
Recommandations  
au ministre de  
l'Éducation sur la  
régie de l'Ordre

This publication is available in English under the title  
Governance: Advice to the Minister of Education.

# Introduction

L'Ordre a pour mandat de régir la profession enseignante dans l'intérêt du public au nom de ses 193 000 membres. Il établit les normes d'exercice et de déontologie, fait enquête sur les plaintes déposées contre ses membres, mène des audiences disciplinaires et agréé les programmes de formation professionnelle.

En mars 2004, le ministre de l'Éducation, Gerard Kennedy, a rendu public un document de discussion intitulé *Revitalisation de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, dans lequel il présentait différents aspects que le gouvernement prévoyait examiner afin de renforcer l'autoréglementation au sein de la profession enseignante.

En réponse à cette initiative, le conseil de l'Ordre a formé un comité spécial chargé de consulter les membres, les partenaires en éducation et le public, et de lancer des activités de recherche en vue de formuler des recommandations au ministre au sujet de la régie de l'Ordre.

Intervenantes et intervenants du secteur de l'éducation, ordres professionnels et organismes communautaires ont été invités à participer aux séances de consultation qui se sont déroulées à Windsor, London, Toronto, Ottawa, Sudbury et Thunder Bay. Le comité a également accepté les mémoires des organismes qui n'ont pu faire de présentation dans le cadre des consultations tenues en mai (voir l'annexe 1).

Le comité sur la régie de l'Ordre a demandé que les mémoires abordent les sept questions soulevées dans le document du ministre, soit :

1. le nombre de membres élus et nommés au conseil et les catégories auxquelles ils appartiennent
2. les moyens de garantir l'indépendance et la «dépolarisation» de l'Ordre
3. l'établissement d'un mécanisme pour valider les futures nominations publiques
4. les moyens d'améliorer la participation au scrutin et d'inciter plus de candidates et de candidats à siéger au conseil
5. le rôle des listes de candidates et de candidats appuyés par les fédérations dans le processus électoral
6. le besoin d'établir une nouvelle politique sur les conflits d'intérêts des membres élus et nommés
7. le rôle de l'Ordre dans la promotion d'une meilleure compréhension de la profession.

L'Ordre a demandé à COMPAS, maison de recherche sur l'opinion publique, de sonder 1 000 membres sur quelques-unes des questions soulevées. COMPAS a également tenu neuf groupes de consultation dans trois villes de l'Ontario.

Les consultations et les recherches menées ont fait ressortir une certaine incompréhension générale par rapport au rôle et aux projets de l'Ordre. En outre, le document du ministre ne tient pas compte des résultats du travail effectué en collaboration par le conseil depuis la fondation de l'Ordre. L'annexe 2 présente quelques-uns des projets entrepris par l'Ordre depuis 1997.

La présente réponse examine les sept domaines qui ont fait l'objet de nos consultations.

Le comité remercie sincèrement tous ceux et celles qui ont pris le temps de présenter leur point de vue en personne ou par écrit.

# 1. Composition du conseil de l'Ordre

En ce qui concerne la composition du conseil, les participantes et participants aux consultations ont proposé une variété de modèles. Ces personnes ont toutes souligné l'importance, au moment de modifier la composition du conseil, de renforcer la légitimité de l'Ordre auprès des éducatrices et éducateurs professionnels, et de bâtir la confiance du public en la capacité de notre ordre professionnel à servir et à protéger l'intérêt du public.

Certaines personnes craignent que le conseil ne représente pas la profession à moins d'être formé d'une majorité d'enseignantes et d'enseignants. Ce point de vue se reflète dans le sondage et les groupes de consultation menés par COMPAS auprès des membres.

D'autres jugent, comme la Commission royale sur l'éducation le faisait valoir dans sa recommandation en vue de la création d'un ordre professionnel pour les enseignantes et les enseignants, que :

«Les éducatrices et éducateurs professionnels devraient constituer la majorité des membres de l'Ordre, mais la communauté dans son ensemble devrait être bien représentée par des personnes extérieures au monde de l'éducation.»

La Commission soulignait toutefois :

«Il est essentiel qu'aucun groupe d'intérêt particulier n'en prenne le contrôle.»

Le conseil compte actuellement 31 membres, soit 17 élus et 14 nommés par le gouvernement.

**L'Ordre recommande que le conseil soit formé de 33 membres : 23 élus et 10 nommés par le gouvernement, conformément au tableau ci-dessous.**

Changer la composition du conseil exigerait qu'on modifie la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et ses règlements d'application.

## Répartition des sièges au conseil

MEMBRES	NOMBRE ACTUEL	NOMBRE RECOMMANDÉ
Sièges régionaux	6	10*
Sièges représentant les systèmes d'éducation	7	7
Directrice ou directeur d'école / directrice adjointe ou directeur adjoint	1	3 1 siège dans chacune des catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Public de langue anglaise</li><li>• Catholique de langue anglaise</li><li>• Public/catholique de langue française</li></ul>
Agente ou agent de supervision	1	1
Faculté d'éducation	1	1
École privée	1	1
<b>Total de membres élus</b>	<b>17</b>	<b>23</b>
<b>Membres nommés</b>	<b>14</b> Doit comprendre 2 sièges francophones	<b>10</b> Doit comprendre 2 sièges francophones
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>33</b>

\*Le comité des élections examinera la répartition des sièges régionaux.

### Participation élargie des éducatrices et éducateurs

L'Ordre recommande d'élargir le conseil afin de compter une majorité d'éducatrices et d'éducateurs. Ainsi, en augmentant le nombre de sièges régionaux à dix et en réduisant le nombre de membres nommés par le gouvernement, on contribuerait grandement à dissiper les doutes au sujet du déséquilibre. Selon le modèle proposé, au moins 23 personnes seraient membres de l'Ordre.

Le comité spécial a étudié tous les modèles de régie proposés dans le cadre des consultations. Les modèles comptant moins de membres ne pourraient fonctionner, car il n'y aurait pas suffisamment de membres aux comités permanents et spéciaux, tandis que les modèles plus élargis alourdiraient le système.

### Autres catégories

Selon le modèle recommandé, le nombre de personnes représentant la direction d'école passerait à trois, soit une pour le système public, une pour le système catholique et une autre pour le système de langue française.

De ce fait, le modèle proposé tient compte du rôle particulier que jouent les directrices et directeurs d'école au sein de la profession. Plusieurs groupes de directrices et directeurs d'école ont proposé un modèle par lequel un membre serait évalué par des pairs, mais l'Ordre n'en voit pas l'utilité. Les panels formés de membres nommés et élus peuvent très bien évaluer et juger équitablement la conduite professionnelle de tous les membres de l'Ordre, en fonction des preuves présentées.

Les personnes qui travaillent dans les écoles privées et les facultés d'éducation ainsi que les agentes et agents de supervision ont également leur place au conseil. Le modèle proposé maintient les trois sièges existants.

**L'Ordre recommande une augmentation du nombre minimum de membres francophones au conseil : soit quatre membres élus et deux membres nommés.**

## 2. Indépendance de l'Ordre

Pour bien des gens, l'Ordre n'apparaît pas comme un ordre professionnel indépendant.

En fait, l'Ordre est un organisme indépendant qui doit suivre les lois et règlements de la province. Il compte sur le ministère de l'Éducation et l'assemblée législative provinciale pour donner force de loi aux règlements qu'il élabore.

Les membres de l'Ordre ne savent peut-être pas que le gouvernement a ignoré l'avis de l'Ordre sur le perfectionnement professionnel obligatoire, ni sur l'exigence en matière de compétence linguistique, ni qu'il a fallu des années pour obtenir l'approbation officielle des règlements sur les qualifications requises pour enseigner et l'agrément des programmes de formation professionnelle.

Le gouvernement, ayant conféré à la profession la responsabilité importante de s'autoréglementer, devrait reconnaître l'expertise et l'initiative de l'Ordre et accorder la priorité aux modifications qu'il propose d'apporter aux règlements.

Depuis sa création, l'Ordre a collaboré avec d'autres intervenantes et intervenants en éducation sur un certain nombre de dossiers, y compris l'offre et la demande en matière de personnel enseignant, l'insertion professionnelle et l'intégration des enseignantes et enseignants formés à l'étranger.

Si l'on veut garantir la bonne marche du système d'éducation dans la province, il faut faire appel à la collaboration de tous les membres, des fédérations et des associations. Il est essentiel que les fédérations d'enseignantes et d'enseignants travaillent de concert avec l'Ordre pour promouvoir la profession et appuyer le travail de l'Ordre.

L'élection d'une majorité de membres au conseil ajoute une certaine dimension politique à l'Ordre. Néanmoins, les différentes perspectives qu'apportent les membres élus et nommés au conseil, en fonction de leur expérience, de leurs valeurs et du rôle qu'ils jouent au sein du système scolaire, ne peuvent que contribuer à un débat éclairé au sein du conseil.

La *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* confère à l'Ordre le devoir «de servir et de protéger l'intérêt du public». Ce devoir prime sur tout intérêt politique individuel.

Les membres élus et nommés du conseil ont travaillé en collaboration au cours des sept dernières années pour aboutir à maintes réalisations (voir l'annexe 2).

## 3. Nominations publiques

Bien des membres de l'Ordre ignorent comment se font les nominations publiques et y voient instinctivement du favoritisme politique.

Nos consultations ont montré que les personnes qui comprennent mieux la procédure de nomination y manifestent davantage de confiance. En effet, il est rassurant pour les membres de l'Ordre de savoir que le Secrétariat des nominations publiques propose au ministre de l'Éducation des candidates et candidats convenables, et qu'un comité composé de députées et députés de tous les partis examine les candidatures proposées. Le ministre devrait continuer d'encourager les individus et les intervenantes et intervenants en éducation à nommer des candidates et candidats qui ont les compétences voulues pour représenter le public au sein du conseil.

L'Ordre juge que les membres gagneraient à mieux connaître le processus de nominations publiques.

## 4. Élections du conseil

L'Ordre s'inquiète de la faible participation aux élections du conseil et compte raviver l'intérêt et l'engagement des membres. En 1997, le taux de participation au scrutin était de 32 %, ce qui est élevé pour un ordre professionnel. Malheureusement, ce pourcentage a chuté à 14 % en 2000 et à 4,4 % en 2003.

D'après les membres de l'Ordre qui ont répondu au sondage de COMPAS, le manque d'information sur les candidates et candidats en lice était l'une des principales raisons expliquant la faible participation au dernier scrutin (44 % des 1 000 enseignantes et enseignants interrogés ont invoqué cette raison). Vingt-deux pour cent ont affirmé que l'abstention était une forme de protestation, tandis que 9 % ont déclaré qu'il ne servait à rien de voter étant donné que les candidates et candidats appuyés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario remportent toujours les sièges. Cinq pour cent des personnes interrogées ont déclaré que le simple fait de tenir des élections par voie électronique avait eu un effet dissuasif.

Le conseil reconnaît que l'Ordre doit fournir beaucoup plus d'information sur les candidatures au conseil sous différentes formes avant les prochaines élections en 2006. Le comité des élections étudiera également d'autres aspects du scrutin en ligne, dont l'obligation de fournir le numéro d'assurance sociale.

### Mode de scrutin

Lors des premières élections, chaque membre pouvait voter dans une catégorie régionale en plus de chacune des catégories de systèmes scolaires. Lors des deuxièmes et troisièmes élections, le gouvernement est allé à l'encontre de l'avis du conseil en permettant aux membres de ne voter que dans une catégorie régionale et une seule catégorie de poste ou de système scolaire.

Bon nombre de personnes et d'organismes ont donné leur point de vue sur les deux modes de scrutin.

### Attirer plus de candidates et candidats

Le nombre de candidatures aux 17 sièges élus est passé de 440 en 1997 à 42 en 2003.

Les responsabilités, les déplacements et les absences professionnelles et familiales qu'exige la participation au conseil et aux comités peuvent en décourager plusieurs, car ils s'ajoutent à la charge déjà lourde de ceux et celles qui travaillent à temps plein. Par ailleurs, les parents ne voient pas toujours d'un bon œil l'absence de l'enseignante ou de l'enseignant de leurs enfants, ou des membres de la direction d'école, pendant l'année scolaire.

Il faut donc trouver des solutions qui appuient les membres élus à l'échelon local. Par exemple, il est plus facile pour une enseignante ou un enseignant de participer aux activités de l'Ordre si on remplace cette personne par la même suppléante ou le même suppléant.

## 5. Candidatures appuyées par les fédérations

Un certain nombre de personnes qui ont participé aux consultations provinciales ont mentionné que le fait d'avoir des candidatures approuvées par les fédérations aux élections de l'Ordre pouvait décourager des éducatrices et éducateurs de se présenter aux élections ou de voter.

D'autres ont signalé que certains organismes consacrent beaucoup de temps à trouver des candidates et candidats aptes à bien représenter les membres sur plusieurs plans (p. ex., sexe, région et groupe linguistique).

Le sondage de COMPAS a révélé que les enseignantes et enseignants ne s'opposent pas à l'idée que les fédérations appuient des candidatures. En fait, 53 % des membres interrogés sont en faveur de l'idée que les fédérations appuient des candidates et candidats aux élections du conseil de l'Ordre. Vingt-huit pour cent étaient en désaccord et 19 % n'avaient aucune opinion ou ont refusé de répondre.

D'après les résultats de nos consultations, les membres ne s'inquiètent pas outre mesure qu'un groupe pourrait avoir plus d'influence qu'un autre sur les décisions.

## 6. Directives sur les conflits d'intérêts

Il ne doit y avoir aucun conflit d'intérêts parmi le conseil.

Bien que 39 % des membres de l'Ordre ne voient aucun problème avec l'élection de représentantes et représentants de fédérations ou d'associations locales, 29 % seulement étaient à l'aise à l'idée que des représentantes et représentants provinciaux soient élus. D'autres jugeaient qu'on devrait imposer certaines restrictions en ce qui a trait à l'élection de représentantes et représentants élus des associations provinciales.

L'interdiction d'accepter des candidates et candidats représentant d'autres associations provinciales comme les fédérations d'enseignantes et d'enseignants et les associations de directrices et directeurs d'école, serait un moyen de réduire la possibilité de conflit d'intérêts, ou du moins la perception d'un conflit d'intérêts.

**L'Ordre recommande que la personne élue à une association provinciale ou travaillant pour cet organisme ne puisse se présenter aux élections ni être nommée au conseil de l'Ordre.**

## 7. Une meilleure compréhension de la profession

Au fil des consultations, l'Ordre s'est aperçu que les membres ne saisissaient pas très bien son mandat légiféré et le rôle qu'il joue dans le système d'éducation ontarien. Il conviendrait d'expliquer davantage aux membres ses responsabilités et ses réalisations.

L'Ordre doit continuer de travailler en partenariat avec tous les groupes du secteur de l'éducation afin de mieux faire comprendre le rôle de l'éducation et de la profession enseignante.

### **Membres du comité spécial sur la régie de l'Ordre**

Le comité tient à reconnaître la contribution des personnes et organismes qui ont présenté leur point de vue au comité et remercie le personnel de l'Ordre de son soutien.

Membres du comité : Nancy Hutcheson (présidente du comité et vice-présidente du conseil), Patrick Daly (vice-président du comité), Ernie Checkeris, Ted Coulson, Marilyn A. Laframboise (présidente du conseil), Patrick Slack, Anne Vinet-Roy, Doug Wilson (registrateur; membre sans droit de vote).





# ANNEXE 1

## Sommaire des séances de consultation du comité spécial sur la régie de l'Ordre

À sa réunion des 25 et 26 mars 2004, le conseil a approuvé un processus de consultation pour préparer une réponse au document de discussion du ministre de l'Éducation en ce qui concerne la régie de l'Ordre. Des séances de consultation régionales, qui se sont déroulées dans six villes de l'Ontario, ont permis de connaître l'opinion de membres de l'Ordre, d'intervenantes et d'intervenants du secteur de l'éducation et du public. Le comité a aussi demandé l'avis des membres du conseil de l'Ordre au cours d'une consultation séparée.

### Invitations

Le 22 avril 2004, l'Ordre a envoyé une lettre d'invitation aux intervenantes et intervenants du secteur de l'éducation, aux ordres professionnels et aux organismes communautaires, en précisant les dates, lieux et langues d'animation des différentes séances de consultation au cours desquelles ils auraient l'occasion de présenter leurs idées. Les personnes intéressées devaient envoyer leur texte avant le 30 juin 2004 si elles voulaient participer en personne ou simplement par écrit.

L'Ordre a fait parvenir de l'information sur l'examen de la régie interne de l'Ordre à plus de 40 000 membres par l'entremise de son bulletin électronique *Des nouvelles de l'Ordre*, afin de les encourager à se renseigner sur les consultations régionales et à soumettre une présentation écrite avant le 30 juin 2004.

**En tout, le comité spécial sur la régie de l'Ordre a entendu 71 présentations.**

ORGANISME	LIEU	PRÉSENTATRICES ET PRÉSENTATEURS
Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes	Toronto	Serge Plouffe (président)
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens	Toronto	Laurent Joncas (directeur général)
Conseil canadien des administrateurs des écoles Montessori	Toronto	Terry Gorrie (ancien directeur général) Sally Hooper (directrice générale)
Catholic Principals' Council of Ontario	Ottawa Toronto Sudbury	Brent Wilson (ancien président) Terri MacDonald (présidente) Lou Rocha (directeur général) Don Hopkins
Conference of Independent Schools (Ontario)	Toronto	Janet M. Lewis (directrice générale) George L. Briggs (directeur général nommé)
Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario	Windsor (Section locale du Greater Essex) Ottawa (Section locale d'Ottawa-Carleton) Thunder Bay (Section locale de Lakehead)  Toronto  (Section locale Upper Grand)  (Section locale du comté de Simcoe)  Sudbury (Section locale de Rainbow) (Section locale d'Algoma)	Elaine Astles  Paul Dewar (vice-président)  Christina Lofts (présidente) Sharlene Smith (1 <sup>re</sup> vice-présidente) Catherine Wiznuk (vice-présidente) Emily Noble (présidente) Gene Lewis (secrétaire général) Jerry De Quetteville Doug Cook (chef de service) Lu Eccles (enseignant spécialisé en compétences linguistiques) Ann Hoggarth (présidente) Mark Butt (enseignant de l'élémentaire) Janet Bigham (enseignante de l'élémentaire)  Pat Gordon (présidente) Gayle Manley (présidente) Darlene Mead (présidente, Action politique)

ORGANISME	LIEU	PRÉSENTATRICE OU PRÉSENTATEUR
Présentations individuelles	London	David Dean (directeur d'école retraité) Craig Smith (enseignant)
	Windsor Toronto	Brian Rivait (directeur d'école) Duncan Green (ancien sous-ministre adjoint de l'Éducation) John Fraser John Ricker Margaret Wilson (ancienne registrateur de l'Ordre) Joseph W. Atkinson (ancien registrateur de l'Ordre) Christy Radbourne (enseignante) Diane Leblovic (ancienne membre du conseil) Audrey Hadfield (ancienne membre du conseil)
	Thunder Bay Sudbury	Cristina Montès (enseignante) Richard Taylor Jean Hanson (ancienne membre du conseil)
Independent School Associations of Ontario	Toronto	Herman Proper (président) Les Black
Ontario Alliance of Christian Schools	Toronto	John Vanasselt (directeur des Communications)
Ontario Association of Deans of Education	Toronto	Allen Pearson (président) Jennie Piekos (assistante à la recherche, Conseil des universités de l'Ontario)
Ontario Catholic School Trustees' Association	Toronto	Paul Whitehead (président) Bob Anderson (directeur, Éducation catholique)
Ontario Catholic Supervisory Officers' Association	Toronto	John Watts (président) John Wheatley (directeur général)
Ontario Christian School Teachers' Association	London	Hilda Roukema (directrice générale) Mary Haven
Ontario English Catholic Teachers' Association	London (Unité du district de London)	Sheila Brescia (présidente) Shelley Malone (1 <sup>re</sup> vice-présidente)
	Windsor (Unités de l'élémentaire et du secondaire de Windsor-Essex)	John McLaughlin (président, Unité de l'élémentaire) Brian Hogan (président, Unité du secondaire)
	Ottawa (Unités de l'Est de l'Ontario et d'Ottawa-Carleton)	Marilies Rettig (présidente, Unité de la région Est) Linus Shea (président, Unité de la région Ottawa-Carleton)
	Toronto Thunder Bay (Unité du secondaire de) (Unité du Nord-Ouest)	Donna Marie Kennedy (présidente) Don Cattani (président, Unité du secondaire) Dan Maltais (président)
	Sudbury (Unités de l'élémentaire et du secondaire)	Dan Charbonneau (président) Marilyn Onucky-Vergea (secrétaire correspondante) Sheila Prusila
Ontario Federation of Home and Schools Associations	Windsor Toronto	Lesley Schuurs (ancienne présidente) Sue Robertson (présidente) Judy Watson (présidente des Politiques)
Ontario Federation of Independent Schools	Ottawa	Elaine Hopkins (directrice générale)

ORGANISME	LIEU	PRÉSENTATRICE OU PRÉSENTATEUR
Ontario Principals' Council	London Windsor Ottawa Toronto Sudbury	Doug Acton Isabella Beattie Ian McFarlane Ted Whiteland (président) Mike Benson (directeur général) Ardeth Gordon
Ontario Public School Boards' Association	Toronto	Rick Johnson (président) Bill Crothers (vice-président, région Centre-Est) Jeff Sprang (directeur des Communications)
Ontario Public Supervisory Officials' Association	Toronto	Tony Tumminieri (président) Frank Kelly (directeur général)
Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario	London (District 23 Grand Erie)  (District 8 Avon Maitland)  (District 11 Thames Valley)  (District 21 Hamilton-Wentworth) Windsor (District 9 Greater Essex) Ottawa (District 26 Upper Canada) (District 25 Ottawa-Carleton)  Toronto  (District 13 Durham)  Thunder Bay (District 6A) Sudbury (District 3 Rainbow)	Mary Garland (vice-présidente) Kelly Currie (négociatrice) Tom Barker (président, Unité des enseignantes et enseignants) Wendy Anes Hirschegger (présidente désignée) Karl Dean (chef de service) Jeff Moore (président)  Brad Bennett (président)  Dina van den Hanenberg (agente de district) Susan Rab (présidente, Unité des enseignantes et enseignants) Rhonda Kimberley-Young (présidente) Rod Albert Pat Jeremy (ancienne présidente) Duncan Vipond (vice-président de district)  Terry Hamilton (présidente)  Sam Martin (président)
Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	Toronto	Yvan Roy (président) Lindy Amato (directrice, Relations professionnelles)
Organization for Quality Education	Toronto	John Bachmann (ancien président) Doretta Wilson (secrétaire)
Together in Education (ETFO, OECTA et FEESO)	London	John Ryrie (président, FEESO, District 24) Rick Moffitt (agent de communications, Unité de Waterloo) Bill Brazeau (président, OECTA, Unité de Waterloo)

#### Autres mémoires de :

David and Ros Dykema

John Kerr

Saturlino Leandro

John Long

Dan McIvor

M.E. Smith

Pauline van Staveren

Conseil ontarien des directrices et des directeurs de l'éducation de langue française

# ANNEXE 2

## Sept ans de succès

Au cours des sept dernières années, les membres des trois conseils de l'Ordre ont successivement collaboré à de nombreuses réalisations.

*Normes d'exercice de la profession enseignante* – Les cinq normes d'exercice et leurs éléments clés définissent la profession enseignante en Ontario. L'Ordre a consulté des éducatrices et éducateurs, des partenaires en éducation et des membres du public avant que le conseil approuve les normes et qu'elles soient intégrées aux règlements administratifs en 1999. Les programmes de formation à l'enseignement et de perfectionnement professionnel, les membres de l'Ordre, les conseils scolaires, le ministère de l'Éducation et d'autres secteurs du milieu de l'enseignement s'appuient tous sur les normes. Grâce aux normes, on veille à ce que les membres de la profession et du public comprennent clairement à quoi les enseignantes et enseignants doivent s'attendre d'eux-mêmes et de leurs collègues.

*Normes de déontologie de la profession enseignante* – Le conseil a inclus les normes de déontologie dans les règlements administratifs de l'Ordre afin de décrire clairement les valeurs et les responsabilités des membres. Les membres de l'Ordre, les conseils scolaires, le ministère de l'Éducation et d'autres secteurs du milieu de l'enseignement doivent tous utiliser les normes de déontologie, conjointement aux normes d'exercice.

*Cadre de formation de la profession enseignante* – Le cadre de formation, approuvé par le conseil en 2000, décrit les multiples possibilités dont disposent les membres de l'Ordre afin de poursuivre leur apprentissage la vie durant. Il comporte une définition complète des activités de perfectionnement professionnel qui s'offrent aux enseignantes et enseignants de l'Ontario.

*Grandir dans la profession* – Le conseil a approuvé ce document préliminaire en 2003. Il détermine le soutien essentiel requis pour assurer le succès professionnel des nouveaux enseignants et enseignantes. En outre, il recommande au gouvernement provincial d'instaurer et de financer des programmes d'insertion et de mentorat obligatoires d'une durée de deux ans au sein de tous les conseils scolaires. Les recommandations s'appuient sur les recherches de l'Ordre menées auprès d'enseignantes et d'enseignants en début de carrière, et de vastes consultations auprès d'enseignantes et d'enseignants débutants et chevronnés.

*Tableau public des membres* – L'Ordre est le premier ordre professionnel à rendre accessible un tableau public de ses membres dans son site à [www.oct.ca](http://www.oct.ca). On a recensé plus de 95 000 visites par mois en moyenne pendant les six premiers mois de 2004. Le mois de mai a affiché un record de 103 688 visites.

*Projet de loi 160 : Personnes non certifiées* – Le conseil a avisé le gouvernement que de permettre aux personnes non certifiées et non qualifiées d'enseigner dans les écoles financées par les fonds publics de l'Ontario irait à l'encontre de l'intérêt du public. Cette recommandation a provoqué le retrait de certains articles du projet de loi qui auraient permis à des instructrices et instructeurs paraprofessionnels non certifiés et non qualifiés d'enseigner dans les écoles financées par la province.

*Audiences disciplinaires publiques et transparentes* – L'Ordre a mis en place une procédure pour tenir des audiences disciplinaires ouvertes au public, comme le prescrit la législation. Cette transparence permet de protéger l'intérêt du public et d'assurer un traitement équitable des membres de l'Ordre.

*Services bilingues* – Le conseil veille à ce que tous les services et renseignements à l'intention des membres de l'Ordre et du public soient offerts dans les deux langues officielles, soit le français et l'anglais.

*Pour parler profession* – La revue de l'Ordre est publiée quatre fois l'an dans les deux langues officielles. Elle est parmi les 50 revues en anglais les plus lues au pays.

*Règlement sur la faute professionnelle* – Le conseil a élaboré et approuvé un règlement définissant ce qu'est une faute professionnelle pour les membres de l'Ordre. Les comités se servent de ce règlement lors des audiences ou au moment de déposer une plainte concernant une faute professionnelle commise par un membre.

*Protégeons nos enfants* – À la suite de l'enquête publique du juge Sydney Robins visant à examiner les règlements et procédures concernant l'inconduite sexuelle des membres, le conseil a effectué des changements pour accommoder les témoins vulnérables (habituellement des enfants) et faire en sorte que l'on dévoile et aborde les allégations de mauvais traitements ou d'inconduite des membres.

*Recommandation officielle sur la faute professionnelle liée aux mauvais traitements d'ordre sexuel et à l'inconduite sexuelle* – L'Ordre a publié une recommandation officielle sur les mauvais traitements d'ordre sexuel et l'inconduite sexuelle, et la façon de maintenir des relations professionnelles avec ses élèves, ainsi qu'un rappel des responsabilités relativement à l'obligation de rendre compte des cas de mauvais traitements.

*Mise en œuvre d'une procédure de vérification du casier judiciaire* – Afin de protéger davantage le public, l'Ordre a mis en œuvre une politique qui oblige les nouveaux postulants et postulantes à l'Ordre à fournir un rapport de vérification du casier judiciaire. La politique est entrée en vigueur en 1999.

*Programme de règlement à l'amiable* – L'Ordre a élaboré et mis en œuvre un Programme de règlement à l'amiable pour faciliter le règlement de certaines plaintes, sans enquête ni audience.

*Maintenir et assurer la compétence* – Le conseil a présenté 15 recommandations au gouvernement provincial en vue de maintenir et d'assurer la compétence des enseignantes et enseignants. Au nombre des recommandations, on retrouve entre autres, un test écrit pour toute personne faisant une demande de certification en enseignement auprès de l'Ordre, ainsi qu'un processus formel d'évaluation à l'intention des enseignantes et enseignants qui suivent des cours menant à une qualification additionnelle. L'Ordre a fortement découragé le perfectionnement professionnel obligatoire.

*Mobilité de la main-d'œuvre* – En collaboration avec d'autres autorités canadiennes chargées de la certification en enseignement, l'Ordre a élaboré un processus permettant à toute enseignante ou à tout enseignant autorisé à enseigner dans une province ou un territoire au Canada de pouvoir enseigner dans une autre province ou territoire canadien, sous réserve de quelques conditions. Ainsi, les membres de l'Ordre ont de plus grandes possibilités d'emploi à l'extérieur de la province, et les conseils scolaires de l'Ontario peuvent engager des enseignantes et enseignants autorisés à enseigner ailleurs au pays.

*Compétence linguistique* – Le conseil a accepté un règlement partiellement approuvé par le gouvernement provincial en vue d'exiger que les postulantes et postulants à l'Ordre fournissent la preuve qu'ils maîtrisent bien le français ou l'anglais, s'ils ont suivi leur programme de formation à l'enseignement dans une autre langue.

*Programme d'accès* – L'Ordre, en partenariat avec la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et les organismes communautaires LASI Compétences mondiales et Skills for Change, a élaboré Enseigner en Ontario, un projet d'envergure financé par le gouvernement ayant pour objectif d'aider les enseignantes et enseignants formés à l'extérieur du Canada à s'intégrer et à recevoir de l'appui pour obtenir l'autorisation d'enseigner en Ontario.

*Modifications au Règlement sur les qualifications requises pour enseigner* – Le conseil a élaboré une proposition complète en vue de modifier le Règlement 184/97, qui est le barème de l'Ordre pour décerner les cartes de compétence. Les modifications recommandées représenteraient la première révision majeure des qualifications requises pour enseigner depuis 1978.

*Révision des lignes directrices des cours menant à une qualification additionnelle* – Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a révisé plus de 200 lignes directrices des cours menant à une qualification additionnelle, dont certaines étaient vieilles de 25 ans, pour qu'elles soient conformes aux exigences du curriculum d'aujourd'hui.

*Agrément des programmes de formation à l'enseignement* – Le comité d'agrément de l'Ordre a procédé à l'agrément initial de tous les programmes de formation à l'enseignement offerts en Ontario entre 1997 et 2000. En 2003, l'Ordre s'est vu décerner la responsabilité officielle d'agréer les programmes. Il a donc entrepris l'examen des programmes déjà existants et des nouveaux programmes.

*Mise à jour des qualifications en enseignement* – L'Ordre a reçu 300 000 dossiers d'enseignantes et d'enseignants certifiés par le ministère de l'Éducation, dont certains remontaient à 1910, dans divers formats et degrés d'exactitude. L'Ordre a mis à jour les dossiers de plus de 2 000 enseignantes et enseignants qui pratiquaient la profession sans avoir les qualifications requises, et a collaboré avec les employeurs afin de régler ces écarts.

*Rapports statistiques sur le personnel enseignant* – À partir de données du tableau des membres, l'Ordre a régulièrement rédigé des rapports sur les départs à la retraite et sur les répercussions pour la profession. Ces rapports mettent la question de l'effectif enseignant au programme des activités de l'Ordre. En outre, ils constituent une ressource pour le secteur de l'éducation, puisque nombre de partenaires collaborent avec le ministère de l'Éducation pour trouver des solutions à ce problème.

*Transition à l'enseignement* – En 2002, l'Ordre a entrepris une étude quinquennale sur les nouveaux diplômés et diplômées afin de trouver des moyens de diminuer le nombre de nouveaux enseignants et enseignantes qui quittent la profession dans les cinq années suivant la remise de leur diplôme. Le ministère de l'Éducation a offert un soutien financier pour réaliser cette étude.

*Vidéos et dépliants de recrutement à l'intention des étudiantes et étudiants, et pour les salons des carrières* – Chaque année, des membres du personnel de l'Ordre font la promotion de la profession enseignante et fournissent des renseignements sur la façon de devenir enseignante ou enseignant à l'aide de documents présentés lors de nombreux salons des carrières et des vidéos dans le site web de l'Ordre.

*Campagne «Éveillez la flamme : enseignez!»* – En partenariat avec d'autres intervenantes et intervenants du domaine de l'éducation, l'Ordre a mis sur pied une campagne pour promouvoir la profession, particulièrement l'enseignement des mathématiques, des sciences et de l'informatique.

*Sondage annuel auprès des membres sur l'état de la profession enseignante* – L'Ordre mène tous les ans un sondage auprès d'un échantillon représentatif de ses membres sur des questions importantes se rapportant à l'éducation. Cette étude fournit des données statistiques pertinentes recueillies auprès d'enseignantes et d'enseignants des quatre systèmes scolaires financés par les fonds publics de la province.

*Cartes de compétence mises à jour et délivrées annuellement à tous les membres* – Chaque année, l'Ordre émet de nouvelles cartes de compétence afin de mettre à jour le statut et les qualifications additionnelles des membres, ainsi que toute condition, limite ou restriction ajoutée ou retirée.

*Fondation de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* – En 2002, le conseil a mis sur pied une fondation ayant pour objectif de reconnaître, d'appuyer et de maintenir l'excellence dans la profession. Une bourse annuelle récompense les réalisations et qualités de personnes qui reflètent les plus honorables valeurs de la profession enseignante.

*Bibliothèque Margaret-Wilson* – La bibliothèque de l'Ordre appuie le perfectionnement professionnel de ses membres, ainsi que les travaux du conseil de l'Ordre et de ses comités.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces réalisations et d'autres initiatives de l'Ordre, rendez-vous à [www.oct.ca](http://www.oct.ca). Le site offre aux membres de l'Ordre et du public plus de 20 000 pages d'information, ainsi qu'un large éventail de services en ligne pour les membres, les personnes qui souhaitent enseigner et les conseils scolaires.



L'Ordre a pour mandat de régir la profession enseignante dans l'intérêt du public au nom de ses 193 000 membres. Il établit les normes d'exercice et de déontologie, fait enquête sur les plaintes déposées contre ses membres, mène des audiences disciplinaires et agréé les programmes de formation professionnelle.



Ordre des  
enseignantes et  
des enseignants  
de l'Ontario